

Communiqué de presse
Jeudi 16 décembre 2021

France Digitale, l'Association française de normalisation (AFNOR) et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) annoncent un partenariat inédit permettant aux startups et PME technologiques d'avoir une voix dans les débats autour de la régulation et de la normalisation de l'intelligence artificielle en Europe



La Commission européenne ambitionne d'adopter une réglementation spécifique pour encadrer certaines utilisations de l'intelligence artificielle. En parallèle, de nombreuses instances de normalisation et standardisation œuvrent pour définir les nouveaux standards techniques de l'IA. Ainsi, France Digitale, l'AFNOR et le SGPI se mobilisent pour accompagner les petites entreprises technologiques à décrypter ces nouvelles exigences réglementaires et normatives en matière d'intelligence artificielle.

Ce partenariat est lancé dans le cadre du Grand Défi "Sécuriser, certifier et fiabiliser les systèmes fondés sur l'intelligence artificielle"¹ du Programme d'investissements d'avenir (PIA), et plus précisément de son action sur la normalisation en IA pilotée par AFNOR. Il a pour ambition de faire porter la voix des startups et PME et garantir un équilibre entre innovation et réglementation afin de préserver l'essor fulgurant des pépites de la French Tech.

L'objectif est de promouvoir et défendre la vision des petites entreprises technologiques et ainsi garantir la nécessaire protection de la sécurité et des droits fondamentaux, tout en préservant leur capacité d'innovation. Concrètement, le partenariat mènera ainsi à la production et à la publication de travaux visant à spécifier les besoins et les attentes de l'écosystème startup/PME dans le domaine de la normalisation et de la régulation en Intelligence Artificielle. Pour **Julien Chiaroni, Directeur du Grand Défi "Sécuriser, certifier et fiabiliser les systèmes fondés sur l'intelligence artificielle" au SGPI** : "Nous considérons qu'il est fondamental de renforcer la maturité de l'écosystème des startups sur les enjeux de réglementation et de normalisation en IA."

Grâce au partenariat avec AFNOR, France Digitale intégrera ainsi, pour la première fois, des instances de normalisation (la Commission de Normalisation sur l'IA en France, puis au niveau européen le CEN-CENELEC et à l'international l'ISO), dans lesquelles la participation de startups se faisait jusqu'à présent rare. Pour **Franck Lebeugle, Directeur des activités de normalisation d'AFNOR** : "Nous nous réjouissons de ce partenariat qui permet de continuer à intégrer les pépites technologiques dans les discussions stratégiques de normalisation de l'IA. Il est important que les normes qui définiront l'intelligence artificielle de demain reflètent les valeurs et l'environnement technologique des startups françaises."

Les trois organisations mèneront conjointement une campagne de sensibilisation aux enjeux de normalisation auprès des pépites technologiques, et proposeront des contenus visant à faciliter la mise en conformité aux nouvelles règles. Pour **Maya Noël, Directrice Générale de France Digitale** : "Nous anticipons le fait que certains projets intégrant de l'intelligence artificielle auront des surcoûts dus aux nouvelles règles et normes. Ce

¹ <https://www.gouvernement.fr/grand-defi-securiser-certifier-et-fiabiliser-les-systemes-fondes-sur-l-intelligence-artificielle>

partenariat nous permet de commencer à préparer au mieux les entreprises concernées. Il ne faut pas sous-estimer la charge que cela représentera pour les plus petits acteurs .”

Pour rappel, [la cartographie](#) révélée par France Digitale en novembre 2021 indique que les startups de l’IA sont en plein essor en France. L’Hexagone compte 502 startups de l’IA en 2021 (+11 % vs 2020). Elles sont **jeunes** - 73% d’entre elles ont été créées il y a moins de 6 ans. Elles attirent de plus en plus d’investisseurs - elles ont déjà **levé 2 fois plus de fonds que l’année dernière** (1,6 Md€ en 2021 vs 708 M€ en 2020). Elles **créent de l’emploi** : 13 459 personnes travaillent dans les startups de l’IA en 2021 (pour 70 000 emplois indirects générés), c’est plus de 35 % d’augmentation par rapport à 2020 (10 008 employés). Elles vont **massivement recruter en 2022** avec 9 312 créations d’emplois prévues.

Contacts

France Digitale : communication@francedigitale.org

AFNOR : anne-lise.francois@afnor.org

Secrétariat général pour l’investissement : 01 42 75 64 58 - presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos du Programme d’investissements d’avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l’investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l’émergence d’une idée jusqu’à la diffusion d’un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l’innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l’Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d’engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d’accompagner dans la durée l’innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d’avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l’indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d’informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi @SGPI_avenir

A propos de France Digitale

Fondée en 2012, France Digitale est la plus grande association de startups en Europe, avec plus de 1800 startups et investisseurs français du numérique. L’association se donne pour mission de créer des champions européens du numérique et d’animer l’écosystème des startups en France.

France Digitale est co-présidée par Frédéric Mazzella, fondateur de BlaBlaCar, et Benoist Grossmann, CEO Eurazeo Investment Manager.

Plus d’informations sur : <https://francedigitale.org/> - @FRdigitale

A propos d’AFNOR

Partenaire des acteurs économiques, l’Association française de normalisation (Loi 1901) agit pour la création d’un langage commun et l’interopérabilité des filières d’excellence. Elle fédère ceux qui veulent développer un secteur dans les meilleures conditions et réunit autour d’eux toute la chaîne de valeur. Ensemble, ils définissent les principes directeurs d’une activité et élabore une norme, partagée et volontaire. Près de 20 000 représentants d’entreprises, d’associations, de fédérations et de l’Etat participent chaque année à cet exercice de co-construction. Un outil indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner l’innovation tricolore, puisque AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européenne et internationale.

Franck Lebeugle est le directeur des activités de normalisation d’AFNOR.

Plus d’informations sur : <https://normalisation.afnor.org/>

